



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION


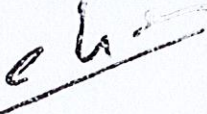


COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2024

DCM241030_007	<b>MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS</b>
---------------	--

<p>Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 31 octobre 2024</p> <p>Que la convocation a été faite le 24 octobre 2024</p> <p>Le nombre de membre en exercice étant de 45 :</p> <table border="1"><tr><td>Présent :</td><td>32</td></tr><tr><td>Représentés :</td><td>09</td></tr><tr><td>Absents :</td><td>04</td></tr><tr><td>Total des votes :</td><td>41</td></tr></table> <p> Le Maire  Joé BEDIER</p>	Présent :	32	Représentés :	09	Absents :	04	Total des votes :	41	<p>L'an deux mille vingt quatre, le trente octobre le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.</p> <p><b><u>ETAIENT PRESENTS :</u></b> Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Monsieur PAPAYA Laurent, Madame MANGAR RAZEBASSIA Jimmye, Monsieur ASSICANON Jean Thierry, Monsieur GOURAMA Jean-Pierre, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Madame GRONDIN Migline, Madame CERVEAUX Adélaïde, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur PERRIER Charles, Monsieur PARVEDY Georges, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame PERMACAONDIN Isabelle, Madame BENOIT Sabrina, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Madame CHANE-TO Marie Lise, Madame RAMIN Odile, Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Monsieur FENELON Jean Claude, Monsieur SOUPRAMANIEN Stéphane, Monsieur SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, Madame LATCHOUMY Rosange, Monsieur BARBE Ludovic</p> <p><b><u>ETAIENT REPRESENTES :</u></b> Madame CEVAMY Primilla, Madame SOUPOU Alexa, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Madame PAYET Catherine Anne, Monsieur NAZE Gilles, Madame SABABADY Marie Josette, Monsieur SAÏD Moussa, Madame PERIANIN-CARPIN Audrey, Monsieur SINAMA Sydney</p> <p><b><u>ETAIENT ABSENTS :</u></b> Monsieur MAILLOT Serge René, Madame PRAUD Elodie, Madame DIJOUX Sabrina, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène</p> <p><b><u>SECRETAIRE DE SEANCE :</u></b> Madame Stéphanie POINY-TOPLAN a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.</p>
Présent :	32								
Représentés :	09								
Absents :	04								
Total des votes :	41								

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

## DCM241030\_007 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS

- *Vu le Code Général des collectivités territoriales,*

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités de service et de recrutement ainsi que des réussites au concours de la fonction publique territoriale, de modifier le tableau des effectifs et des emplois en conséquence.

Les emplois permanents correspondent aux grades des cadres d'emplois territoriaux et sont normalement pourvus par des fonctionnaires ou lauréats de concours. En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires et pour les besoins de continuité de service, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public selon les articles :

- **L.332-14** pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire (besoins de continuité de service) : 1 an maximum renouvelable en une seule fois (2 ans maximum) si la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'a pu aboutir.
- **L.332-8 2°** lorsque les besoins de services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi : 3 ans maximum renouvelable une fois (6 ans maximum) avec possibilité de transformation en C.D.I lorsque l'agent justifie d'une durée de services publics d'au moins 6 ans sur des fonctions de la même catégorie.

Les rémunérations sont fixées selon les statuts particuliers des cadres d'emplois et grades s'y afférant. Le coût de la modification et de la création des emplois est prévu au budget 2024.

La Ville de Saint-André s'attache à reconnaître et promouvoir le talent et l'engagement de ses agents. En réponse à la réussite des agents au concours de rédacteur territorial relevant de la catégorie B, il est proposé de créer les postes comme suit :

- **DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES**

EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	CAT	MOTIF	NB POSTE	TEMPS DE TRAVAIL	INDICE DE REM
Contrôleur.se de gestion	Rédacteurs territoriaux	B	Nouveau besoin	1	Temps complet	373 < IM < 592

- **DIRECTION DES SPORTS**

EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	CAT	MOTIF	NB POSTE	TEMPS DE TRAVAIL	INDICE DE REM
Assistant.e de direction	Rédacteurs territoriaux	B	Nouveau besoin	1	Temps complet	373 < IM < 592

En outre, le territoire doit s'adapter aux nouveaux enjeux et garantir la continuité et l'efficacité de ses missions. Afin de répondre aux besoins identifiés pour assurer le bon fonctionnement de l'administration municipale, il est proposé de créer les postes comme suit :

- **DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES**

Face aux défis climatiques et environnementaux, il est essentiel de renforcer l'action locale de la Ville pour coordonner les projets écologiques et garantir une gestion durable des espaces littoraux.

EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	CAT	MOTIF	NB POSTE	TEMPS DE TRAVAIL	INDICE DE REM
Chargé.e de mission de transition écologique et gestion des littoraux	Ingénieurs territoriaux	A	Nouveau besoin	1	Temps complet	395 < IM < 835

- **DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE POLITIQUES DE PROXIMITÉ**

La complexité croissante des demandes de subvention exige une gestion dédiée pour maximiser les financements, assurer le suivi des dossiers et respecter les délais.

EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	CAT	MOTIF	NB POSTE	TEMPS DE TRAVAIL	INDICE DE REM
Responsable de service Instruction demande de subvention	Rédacteurs territoriaux	B	Nouveau besoin	1	Temps complet	373 < IM < 592

- **DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE LA QUALITÉ DE LA GESTION PUBLIQUE**

L'évolution des outils de ressources humaines et financiers exige de nouvelles ressources pour optimiser les processus et garantir la sécurité des données dans un contexte technologique en constante évolution.

EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	CAT	MOTIF	NB POSTE	TEMPS DE TRAVAIL	INDICE DE REM
Chef de projet SI RH / Finances	Ingénieurs territoriaux	A	Nouveau besoin	1	Temps complet	395 < IM < 835

Afin de renforcer la stratégie financière de la collectivité, il est nécessaire d'anticiper les contraintes budgétaires, de sécuriser les investissements et d'optimiser la gestion des ressources publiques.

EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	CAT	MOTIF	NB POSTE	TEMPS DE TRAVAIL	INDICE DE REM
Directeur.trice du budget	Attachés territoriaux	A	Nouveau besoin	1	Temps complet	395 < IM < 835

Dans le cadre de la politique de prévention des risques professionnels, il est essentiel d'organiser et de suivre les actions de prévention et de sensibilisation afin de renforcer la culture de prévention au sein des services et d'améliorer les conditions de sécurité des agents.

EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	CAT	MOTIF	NB POSTE	TEMPS DE TRAVAIL	INDICE DE REM
Responsable de service Prévention santé au travail	Attachés territoriaux	A	Nouveau besoin	1	Temps complet	395 < IM < 835

• **DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ÉPANOUISSEMENT HUMAIN**

Lieu d'apprentissage, de rencontre et de convivialité, l'école municipale de Danse permet à chacun de développer une pratique artistique vivante. Il est donc nécessaire de renforcer l'encadrement administratif de la structure.

EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	CAT	MOTIF	NB POSTE	TEMPS DE TRAVAIL	INDICE DE REM
Responsable de l'école municipale de danse	Attachés territoriaux	A	Nouveau besoin	1	Temps complet	395 < IM < 835

La gestion accrue des archives et leur conservation, face aux exigences légales et à la transition numérique, nécessitent un renforcement des ressources.

EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	CAT	MOTIF	NB POSTE	TEMPS DE TRAVAIL	INDICE DE REM
Responsable de service des archives	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine	B	Nouveau besoin	1	Temps complet	373 < IM < 592

• **DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE AMÉNAGEMENT ET GRANDS PROJETS**

Dans le cadre de la préservation du patrimoine local, la structuration des actions de protection, de sensibilisation et de valorisation des monuments s'impose, reflétant ainsi l'engagement à promouvoir l'héritage culturel de la Ville.

EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	CAT	MOTIF	NB POSTE	TEMPS DE TRAVAIL	INDICE DE REM
Chargé.e de valorisation du patrimoine local et architectural	Ingénieurs territoriaux	A	Nouveau besoin	1	Temps complet	395 < IM < 835

En vue d'améliorer la gestion des infrastructures publiques, il est nécessaire de renforcer le suivi des travaux de voirie, de l'éclairage public et l'optimisation des ressources en énergie et en eau, en réponse aux besoins grandissants de la Ville.

EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	CAT	MOTIF	NB POSTE	TEMPS DE TRAVAIL	INDICE DE REM
Technicien.ne exploitation des routes et électrification	Techniciens territoriaux	B	Nouveau besoin	1	Temps complet	373 < IM < 592

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité des suffrages exprimés par :**

Pour : 31

Abstentions : 10 (VIRAPOULLE Jean-Marie, CHANE-TO Marie Lise, RAMIN Odile, PAYET BEN HAMIDA Viviane, FENELON Jean Claude, SOUPRAMANIEN Stéphane, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, LATCHOUMY Rosange, BARBE Ludovic, SINAMA Sydney)

**Article 1 :**

- D'approuver les créations des emplois permanents proposés par l'autorité territoriale figurant dans le présent rapport ;

**Article 2 :**

- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;

**Article 3 :**

- De modifier en conséquence le tableau des emplois et des effectifs ;

**Article 4 :**

- D'autoriser Monsieur le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme  
Saint-André le 07 NOV. 2024



Le Maire  
*Joë Bedier*  
Joë BEDIER